



Procès - verbal du Conseil Municipal N°7 du 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 12

Date de convocation : 5/09/2022

Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BREFORT André, BRUNET Pierre, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, LEON Olivier,

Pouvoirs : PEGORAROTTO David à BRAAK Laurent

Absent : RUMEAU Frédérique.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2022.....	1
2022-29 Subventions aux associations	1
2022-30 Demande de subvention pour l'achat du logiciel de gestion des services périscolaires (Cantine, garderie).....	2
2022-31 Décision modificative du budget N°1	3
Actualités du Sicoval	4
Information sur les décisions déléguées au maire	4
Questions Diverses	4

Après constatation du quorum, le Maire ouvre la séance.

Mr Didier BIGEONNEAU a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-29 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération

M. le Maire rappelle que la municipalité a prévu un budget maximum d'aide aux associations de 7 000 € pour l'exercice 2022.

Vu la situation budgétaire difficile de la commune, il propose que des économies soient faites sur ce budget.

Un appel à demandes a été adressé aux associations le 1er juin. Les demandes faites en réponse à cet appel et une proposition d'attribution ont été transmises au Conseil dans les documents préparatoires.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de ces propositions concernant les demandes de subventions aux associations œuvrant sur la commune, ou en collaboration avec la commune et bénéficiant à des habitants de la commune.

Après discussion, le Conseil décide d'allouer les montants suivants :

Coopérative scolaire :	2 500 €
Comité des fêtes :	2 000 €
En courant d'air :	400 €
Tennis club du Moulin :	200 €
La Vida locale :	100 €
Labège IFC :	150 €

La prise en charge par la commune de la location d'un podium pour le compte du comité des fêtes pourra être déduite de la subvention qui lui sera versée.

M. Marc Bernadberoy, membre du bureau du tennis club, n'a pas pris part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme que ces dépenses sont inscrites en fonctionnement au budget primitif 2022 à l'article 65748 ;
- approuve ces propositions et accorde ces subventions pour un montant total de 5 350 € ;
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Discussion

Carole Appy demande à ce que l'on adresse un courrier explicatif aux associations pour indiquer que la municipalité a décidé de réduire l'enveloppe de subvention compte tenu de la situation financière de la commune.

2022-30 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DU LOGICIEL DE GESTION DES SERVICES PERISCOLAIRES (CANTINE, GARDERIE).

Délibération

Les temps de présence des enfants à la garderie et/ou à la cantine de l'école sont actuellement saisis sur des supports papiers. Ce mode de fonctionnement engendre un temps de travail important consacré à la retranscription des données sur le logiciel de facturation ; il ne permet

pas non plus une facturation au temps de présence des enfants à la garderie, qui est une évolution envisagée pour la facturation des frais de garderie. La commune souhaite donc s'équiper d'un logiciel de gestion des services périscolaires (cantine, garderie...).

Le choix s'est porté sur le logiciel Fushia de la société SISTEC à Labège, déjà utilisé au sein de notre R.P.I., à l'école de Corronsac. Le coût de ce logiciel est de 2 009 € H.T. et 2 410,80 T.T.C.. Le coût annuel de maintenance est de 318 € H.T. et 381,60 € T.T.C..

M. le Maire propose au Conseil d'adopter cette délibération afin de procéder à des demandes de subvention, notamment auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire une demande de subvention la plus large possible et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Discussion

André Bréfort demande s'il y a des risques sur la pérennité du logiciel. La société SISTEC, editrice, est une PME, mais a déployé sa solution dans de nombreuses communes, notamment du Sicoval. Le risque est donc faible.

2022-31 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Délibération

Monsieur le Maire expose au conseil la décision modificative n° 1 du budget primitif 2022.

La participation annuelle au SDAN (Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique) pour un montant de 143 € inscrite en dépense d'investissement au budget primitif 2022 nécessite des écritures d'amortissement en fonctionnement et en investissement (articles D 681 et R 28041513).

Pour équilibrer la section de fonctionnement, on ajoute en section de recettes 143 € à l'article R 7066 pour des règlements de garderie supplémentaires ; pour celle d'investissement, ajout de 143 € à l'article D 2158.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		143.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		143.00 €
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques		143.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		143.00 €
R 28041513 : Amort. subv GFP rattach. - Projets infrastruct. intérêt natio		143.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		143.00 €
R 7066 : Redevances et droits des services à caractère social		143.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		143.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la décision modificative N°1 du budget 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Discussion

Ce point n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

ACTUALITES DU SICOVAL

Une formation sur le site web est prévue en octobre.

Le Sicoval engage également une réflexion sur l'intérêt de disposer d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DELEGUEES AU MAIRE

Aucune DIA n'a été reçue depuis le conseil du 9 juillet.

QUESTIONS DIVERSES

Implantation d'une antenne Free

La commune a reçu une déclaration préalable de travaux pour l'implantation d'une nouvelle antenne 5G déposée par l'opérateur Free.

Plusieurs riverains se sont émus de l'installation d'une nouvelle antenne sur la commune qui en accueille déjà deux ainsi qu'une antenne limitrophe entre les communes de Corronsac et de Montbrun.

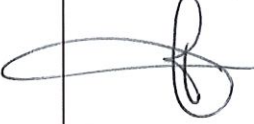
Le conseil municipal s'étonne de la demande d'installation de cette nouvelle antenne. Le conseil constate également que les opérateurs ne semblent pas avoir fait de démarches de mutualisation des infrastructures. Les sites du château d'eau et de l'antenne du garage du Capelie, à proximité immédiate de l'antenne demandée par Free, pourraient être mutualisés.

Le conseil est opposé à l'installation de cette nouvelle antenne, et regrette que la réglementation donne très peu de latitude aux communes pour s'opposer à ce projet.

Suite du mandat

Le conseil a appris la démission de Mme Frédérique Rumeau, pas encore confirmée par la préfecture. Avec la nouvelle démission d'un quatrième membre du conseil, dont un adjoint au maire, le conseil municipal considère qu'il est nécessaire de recourir à des élections partielles pour consolider son équipe et pouvoir face aux multiples sollicitations que reçoit une mairie et auxquelles l'équipe existante a de plus en plus de mal à faire face.

Clôture de la séance à 20h30

L. Braak Maire 	D. Pegorarotto 1 ^{er} Adjoint Pouvoir à L.Braak	D. Bignonneau 2 ^{ème} Adjoint 	C. Appy 	F. Baquié 
M. Bernadberoy 	A. Bréfort 	P. Brunet 	N. Do Espirito Santo 	S. Duborper 
O. Léon 	F. Rumeau Absente			

